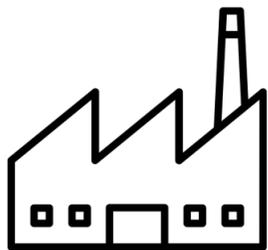


A hand is shown on the left side of the frame, gently holding a stalk of wheat. The background is a vast field of wheat under a bright, low sun, creating a warm, golden glow and lens flare effects. The overall scene conveys a sense of natural, sustainable agriculture.

écovalim

Valorisons nos énergies

EN QUELQUES CHIFFRES



Entreprise créée en **2011**



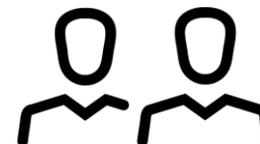
2000 clients en région



4000 sites collectés



1,9 millions d'€ de
chiffre d'affaires en 2021



20 collaborateurs

NOS VALEURS



TERRITORIALITÉ

- Collecter, traiter et valoriser les **biodéchets localement**.
- Privilégier les filières de proximité et le circuit-court.



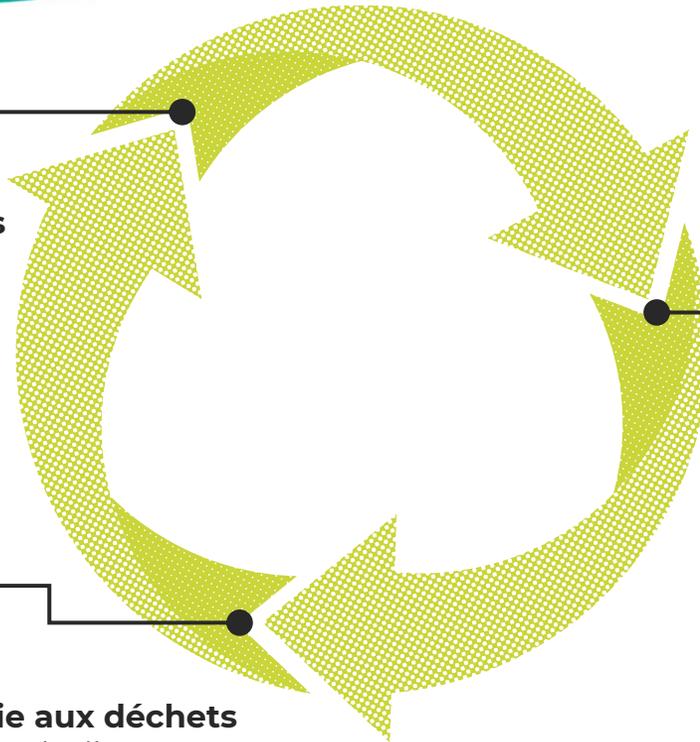
ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- **Donner une seconde vie aux déchets alimentaires** (biodéchets, huile alimentaire usagée, marc de café).

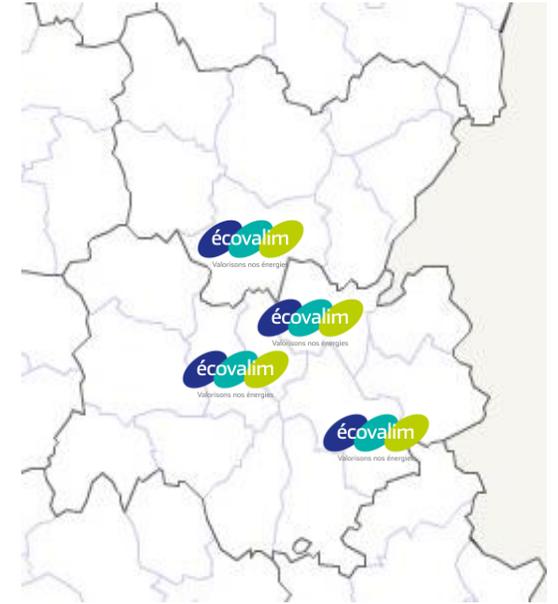


ENVIRONNEMENT

- **Créer des matières premières** bénéfiques pour l'environnement.
- **Réduire** au maximum la **production de déchets ultimes**.
- **Réduire notre empreinte carbone** et celle de nos clients.



NOS LOCALISATIONS



En 2021 : Création de concessions afin de desservir d'autres régions.

A ce jour, possibilité de collecter :

- Dans le **Rhône et l'Ain** grâce à notre site situé à Vourles au sud de Lyon
- Dans **l'Isère** grâce à notre filiale située à Grenoble
- En **Saône et Loire** grâce à notre premier concessionnaire située à Mâcon
- Dans la **Loire** grâce à notre concession située à Saint-Etienne
- En **Poitou-Charentes** grâce à la concession de Poitiers



CADRE GÉNÉRAL

LA RÉGLEMENTATION

Une RÉGLEMENTATION exigeante pour les producteurs de biodéchets

Article L 541-21-1 du Code de l'environnement

Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite Loi Grenelle 2, Art.204

Article L541-21-1 du Code l'Environnement

Article R 543-225 et suivants du Code l'Environnement

Nécessité pour les producteurs de **biodéchets** de :

- ✓ Quantifier les déchets
- ✓ Mettre en place un tri à la source
- ✓ Traiter dans les filières « **retour à la terre** »
- ✓ Prouver leurs actions

	Biodéchets (en tonnes/an)	Huiles alimentaires usagées (en litres/an)
2012	120	1500
2013	80	600
2014	40	300
2015	20	150
2016	10	60



2023 : seuil à 5 tonnes



2024 : obligation du tri à la source pour tous

NOTRE SOLUTION

Une logistique sur-mesure :

- **Mutualisation des flux** (biodéchets + autres déchets) et **clients**
- **Flexibilité des collectes** et contenants adaptés
- **Système d'échange des contenants** : un plein contre un vide lavé et désinfecté (moins de maintenance pour vos équipes)
- Déconditionnement des déchets emballés grâce à une **unité de déconditionnement**



Un accompagnement personnalisé :

- **Audit sur site** pour préparer la mise en place
- **Formation des équipes** au nouveau mode de tri

Une garantie de traçabilité :

- **Pesée au réel** des déchets collectés
- **Compte client sur l'ERP** pour un suivi optimal du gisement de déchets



Nos clients

Restauration commerciale :

- Acteur Local
- Acteur National
- Restauration rapide
- Restauration gastronomique
- Restauration classique

Restauration Collective :

- Scolaire :
- Santé :
 - Hôpitaux
 - Cliniques
 - EPHAD
 - Prisons
- Entreprises



DISTRIBUTION :

- Distribution spécialisée
- Logisticien
- GMS

COLLECTIVITES :

- Syndicats
- Communes
- Département
- Région

TRI A LA SOURCE

DÉCHETS CONCERNÉS

Tri à la source des biodéchets avec **sous produits animaux C3** :

- Origine végétales et animales,
- Crus et cuits
- Conditionnés ou vrac

Sont exclus :

- Les coquilles
- Les coquillages
- Les os de viandes



CONDITIONS DE STOCKAGE

RÈGLES LIÉES AU STOCKAGE

- Doivent être stockés dans des containers étanches et couverts.
- Les contenants doivent être lavés et désinfectés à chaque utilisation.
- Préférence pour un stockage dans un local réfrigéré.

Règlement sanitaire départemental : art.75-1 et 75-4, Art.79

Règlement (CE) n° 852/2004

Arrêté du 29 sept. 1997



SOLUTION ECOVALIM

COLLECTE DE BIODÉCHETS CONDITIONNÉS ET NON EMBALLÉS



Audit précis des locaux.



Mise en place logistique **du tri à la source** avec la mise à disposition de contenants et la possibilité d'avoir une signalétique précise.



Collecte des biodéchets selon une fréquence de passage établie au préalable. **Échange des bacs** pleins par des contenants nettoyés et désinfectés.



Broyage des déchets alimentaires par **unité de déconditionnement** afin de produire une soupe de biodéchets.



Production de **biogaz**. Le reste, le **digestat** est épandu sur les terres agricoles.



Accès à un espace web personnalisé **avec une traçabilité totale** disponible en temps réel sur votre espace.

SOLUTION ECOVALIM

NOTRE MACHINE À DÉCONDITIONNER :

<https://www.youtube.com/watch?v=pl6vv3KUcEg>



SUIVI LOGISTIQUE

ESPACE CLIENT

DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

- Documents de capacité Ecovalim (transport, négoce, sanitaire...)
- Autorisations et agréments sanitaires centres de traitement

VOS DOCUMENTS

- Contrats commerciaux
- Factures
- Attestation valorisation biodéchets
- BSD, DAC

SUIVI D'ACTIVITÉ

- Reporting collectes
- Analyse environnementale
- Suivi de votre performance

Accueil - Mon activité - Mes prestations

Mes prestations

Déchets	Description
BIO DECHETS	Fréquence : Hebdomadaire (mercredi) 1 x BAC 240 L
DIB - OM	Fréquence : Hebdomadaire (mardi) 1 x BAC 240 L
HUILES ALIMENTAIRES USAGÉES	Fréquence : Bimensuelle 1 x BAC 240 L
METALX - CANETTES	Fréquence : Hebdomadaire (mercredi) 1 x BAC 240 L
PET	Fréquence : Hebdomadaire (mercredi) 1 x BAC 240 L
CARTON DE 200 SACS BIODECHETS (49 CTS LE SAG)	Fréquence : Sur appel 1 x SAC BIODECHETS
VERRE	Fréquence : Hebdomadaire (mercredi) 1 x BAC 240 L
CARTON	Fréquence : Hebdomadaire (jeudi) 3 x BAC 360 L
DIB DECLASSÉ (BIO - PET - VERRE)	Fréquence : Sur appel 1 x CONTENANTS CLIENTS

Accueil - Mon activité - Mon reporting

Mon reporting

SÉLECTION Validier

Déchets

BIO DECHETS CARTON

DIB - OM

HUILES ALIMENTAIRES USAGÉES

METALX - CANETTES PET

VERRE

Tous

Début Fin

SYNTHÈSE du 01/06/2018 au 30/06/2018 Export Excel Imprimer

Déchets	Contenants	Nb rotations	Poids (Kg)
HUILES ALIMENTAIRES USAGÉES	FUT 120 L	0	0
CARTON	ROLLS	2	0
BIO DECHETS	BIO SEAU 35 L	0	0
BIO DECHETS	BAC 240 L	8	963
VERRE	BAC 240 L	0	0
DIB - OM	BAC 750 L	3	210
PET	BAC 240 L	3	30
METALX - CANETTES	BAC 240 L	2	16

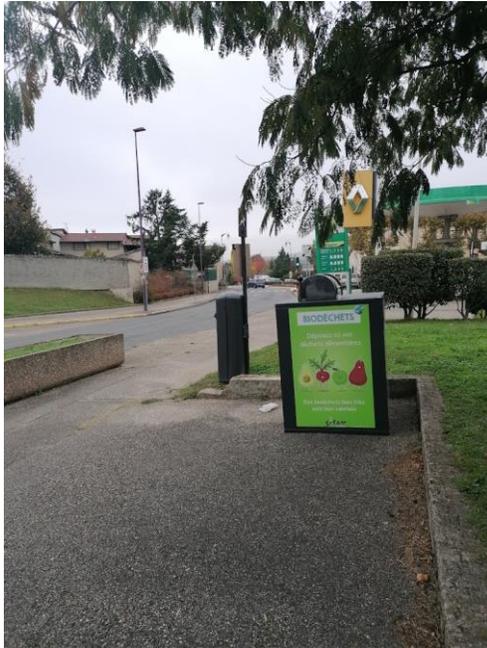
SUIVI & AIDE QUOTIDIENNE

- Mise à disposition de consignes de tri adaptées aux clients
- Caractérisation des bacs et remontées d'informations
- Formation du personnel possible
- Animation sur site



QUELQUES RÉFÉRENCES

QUELQUES REFERENCES



SITOM - Points d'Apports Volontaires

Grand Lyon



Jean-François MIELLET

Président

06 47 82 28 10

jf.miellet@ecovalim.eu

<https://www.ecovalim.com>

